

## SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023 À 20H00

L'an deux mille vingt trois, le vingt-trois du mois de novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 17 novembre 2023 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Maryse VANDEL – Jean-Paul BADIA – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Isabelle PILLON – Stéphane FICCA.

Absents ayant donné pouvoir : J. GALÉRA a donné pouvoir à M. VANDEL  
C. GARCIA EBOLI a donné pouvoir à C. VEILLARD  
V. GRILLET a donné pouvoir à J. LEPRÉ  
A. ROLLANDIN a donné pouvoir à J.-P. BADIA  
M. SURJUS a donné pouvoir à J. TISSOT

Absents n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY  
G. PIOT

Secrétaire pour la séance : O. LAURENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 12, procurations : 5, votants : 17.

### Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 19 octobre 2023
- Délibérations
  - Création de trois emplois d'agents recenseurs et rémunération
  - Décision budgétaire modificative
  - Convention CITÉO déchets
- Divers
  - Prime exceptionnelle pouvoir d'achat
  - Délégués de la commune aux commissions communautaires
  - Projet immobilier chemin des Ronces
  - Projets voirie
  - Questions diverses

### PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 19 OCTOBRE 2023

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

*Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).*

### DÉLIBÉRATION N° 20231123-01

#### CRÉATION DE TROIS EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET RÉMUNÉRATION (présenté par J. Tissot)

Les opérations de recensement sont prévues sur la commune en janvier-février 2024. Le nombre d'habitants et de foyers concernés amène à recruter trois agents recenseurs. Il est proposé de leur attribuer une rémunération forfaitaire d'un mois temps plein au SMIC. La commune percevra, quant à elle, une dotation forfaitaire de l'État s'élevant à 3576 €.

*Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).*

Jean-Luc Desrumeaux, Lynda Nivollet et Gérard Vial sont proposés comme agents recenseurs. Le territoire de la commune a été découpé en trois secteurs équilibrés qui leur seront attribués.

### DÉLIBÉRATION N° 20231123-02

#### DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE (présenté par O. Laurent)

Dans le cadre de l'opération de réfection du chemin de l'Oie, la participation de la commune devra être versée directement à Vienne Condrieu Agglomération. Les crédits correspondants n'ont pas été ouverts dans la ligne appropriée lors du vote du budget initial 2023. Afin de corriger cette erreur, il est proposé d'effectuer un virement de 18 000 € en section d'investissement de la ligne 2151 vers la ligne 2041512 permettant le paiement à Vienne Condrieu Agglomération.

*Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).*

### DÉLIBÉRATION N° 20231123-03

#### CONVENTION CITÉO DÉCHETS (présenté par J. Tissot)

Dans le cadre de la lutte contre les déchets diffus abandonnés sur l'espace public, il est proposé de valider une convention avec CITÉO qui apporte une expertise à la commune. Cette convention, signée pour une durée de 3 ans, permettra à la commune de percevoir une somme s'élevant à environ 1800 € chaque année.

*Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).*

QUESTIONS DIVERSES

**PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT (présenté par O. Laurent)**

Pour compenser les effets de perte de pouvoir d'achat, le gouvernement a mis en place une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) pour l'année 2023. Les communes peuvent décider d'attribuer ou non cette prime, et dans la limite de plafonds déterminés par la prime attribuée dans la fonction publique d'État et dans la fonction publique hospitalière. Tous les agents de la commune sont concernés pour des montants de 350 € à 800 € (à proratiser selon le taux de temps de travail) maximum en fonction des salaires perçus du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Il est proposé d'attribuer les montants maximum autorisés, par équité avec les autres fonctions publiques. Le coût pour la commune est évalué aux environs de 10 000 €. Suite au retour de l'avis du Comité Social Territorial (CST), une délibération sera soumise au conseil municipal du 21 décembre 2023 pour une mise en paiement de la prime en janvier 2024.

**DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES (présenté par J. Tissot)**

Comme chaque année, Vienne Condrieu Agglomération demande aux communes si elles souhaitent faire évoluer la liste de leurs délégués aux commissions communautaires.

Hélène Perdrielle demande à intégrer les commissions « Événements culturels et sportifs » et « Équipements sportifs ».

Plusieurs membres du conseil soulignent la difficulté à se rendre disponible pour des réunions qui ont lieu en journée ou vers 18h.

**PROJET IMMOBILIER CHEMIN DES RONCES (présenté par J. Tissot)**

Le projet de la société Prom-S pour la construction d'un lotissement de 7 lots au chemin des Ronces est présenté au conseil sur la base des documents à disposition de la commune.

Le conseil relève de nombreuses difficultés concernant ce projet :

- problèmes d'accès : chemin rural non goudronné, voirie existante non adaptée au passage de camions de collecte des ordures ni au croisement de véhicules, etc ;
- problèmes d'écoulement des eaux et d'infiltration ;
- capacité d'alimentation en eau potable.

Le conseil se positionne à l'unanimité contre ce projet.

**PROJET IMMOBILIER ANGLE ROUTE DE MARENNES – RUE DE L'ÉGLISE (présenté par J. Tissot)**

Le projet de la société Urban Home pour la construction d'un immeuble à l'angle sud-ouest de la route de Marnnes et de la rue de l'Église au niveau du restaurant est présenté.

La problématique du stationnement apparaît centrale et, avec elle, la nécessité de diminuer le nombre de logements avec, ce faisant, la recommandation de revenir à une construction R+1 avec toits 2 pans sur l'ensemble de la construction.

Il est demandé de plus grandes surfaces commerciales pouvant aller jusqu'à un rez-de-chaussée commercial intégral sur la route de Marnnes. Pour le bon fonctionnement du restaurant, l'existence de deux terrasses (l'une sur la route de Marnnes, l'autre en arrière du bâtiment) apparaît comme un atout majeur à préserver.

L'évolution du bâti sur ce tènement doit être l'occasion d'assurer des largeurs de trottoirs réglementaires tant sur la route de Marnnes que sur la rue de l'Église.

**PROJETS VOIRIE (présenté par J.-P. Badia)**

Plusieurs projets de voirie prévus au budget 2023 sont à mettre en œuvre assez rapidement. Le déplacement du passage piéton permettant d'accéder à l'école depuis le chemin des Abeilles permettra une meilleure sécurité et facilitera le travail des agents chargés de superviser la traversée des enfants. Une place de stationnement PMR est située, face à la pharmacie, à l'entrée de la place de la Poste, devant le passage utilisé par les commerçants du marché pour y accéder. Cette place doit être ré-aménagée pour résoudre les conflits d'usage. Un devis de 2450 € avait été effectué pour ces deux opérations de marquage au sol. Les subventions n'ayant pas encore été demandées, il est discuté la possibilité de faire ces opérations en partie ou intégralement. Une participation financière de Vienne Condrieu Agglomération peut normalement être obtenue pour ces interventions sur route départementale en agglomération.

Une autre problématique est évoquée, celle des séparateurs centraux sur la RD36 au niveau du feu tricolore. Une charte signée entre le département et les agriculteurs stipule que si la voirie fait moins de 3 m de largeur, il doit être possible aux véhicules de déborder. Les barrières situées devant l'abri d'autobus ont déjà été accrochées à plusieurs reprises.

**PROJET PHOTOVOLTAÏQUE (présenté par J. Lepré)**

Face à l'impossibilité de couvrir les terrains de tennis avec des panneaux photovoltaïques (proximité de ligne à haute tension), une nouvelle proposition consiste à couvrir le parking du stade et la zone située au sud des vestiaires du stade. Le bail prévu pour ce type de contrat est de 30 ans.

Le conseil propose de ne pas se précipiter dans la mesure où des installations sont prévues au fond du stade (aire de glisse) et qu'il sera possible d'y voir plus clair sur l'aménagement du site une fois celles-ci mises en service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le maire,



Le secrétaire,